

Règlements du club ModelAir

Règlements d'ordre administratif

Toute personne qui utilise ce site doit:

1. Être membre en règle de MAAC.
2. Être membre du club ModelAir, ou être un invité et
3. Se conformer au code de sécurité de MAAC et à tous les règlements du club.

En cas d'urgence appeler le 911 et l'adresse à fournir aux premiers répondants est le 2849 QC-218, St-Charles-De-Bellechasse, GOR 2T0.

Procédures normales d'opération et règles de sécurité du Club

Ces règles sont disponibles en version imprimée ou en ligne. Une copie de ces règles doit être disponible pour tout membre qui exploite un SATP. Le club s'efforcera d'en garder une copie sur le site de vol.

Ce club autorise les catégories suivantes de modélisme :

STAP, vol libre, véhicule de surface.

1. Un extincteur doit être présent pour toutes les opérations de modèles motorisés.
Pour les membres exploitant des SATP sur ce site :
2. Tous les membres doivent se conformer au règlement de l'aviation Canadien pour les SATP.
3. Toutes les opérations de pré-vol ou d'assemblages doivent être effectuées dans la zone désignée.
4. Les accumulateurs (batterie) ne doivent pas être connectés aux modèles électriques à moins que le modèle ne soit retenu dans la zone de démarrage – sans exception.
5. Les modèles à combustion interne doivent être retenus et démarrés dans les postes de démarrage ou équivalent, situés dans la zone de démarrage. N'effectuez pas de réglage prolongé si d'autres pilotes volent.
6. La direction du décollage et de l'atterrissage et la configuration du trafic seront déterminées par les vents dominants. S'il n'y a pas de vent, tous les décollages, etc. doivent être effectués dans la direction d'est en ouest.
7. Le lancement manuel et le lancement à l'élastique doivent être effectués en accord avec tous les pilotes en vol- normalement d'un côté des postes de pilotage.
8. Notre zone de vol a une profondeur de 300mètre devant la piste et une extension de 200 mètres de part et d'autre de la piste, à 45 degrés, avec une profondeur de 200mètres. Voir diagramme à la fin du présent document pour une représentation graphique.

Interdiction de vol a moins de 75mètres du Rang Sud-Est et des différents bâtiments situés à l'arrière de la zone de vol.

9. La récupération des ATP qui atterrissent/s'écrasent hors de la piste mais dans la zone de vol sera effectuée en accord avec tous les pilotes en vol.
10. Les pilotes peuvent voler en formation à condition qu'ils y consentent. Il n'y a pas de limite au nombre de ATP en vol.
11. Aucun vol ne commencera avant une demi-heure après le lever du soleil et se terminera une demi-heure avant le coucher du soleil, dont l'heure est disponible sur l'application Weather Network pour la ville de St-Charles-de-Bellechasse. Le vol de nuit n'est pas autorisé au Club ModelAir, sauf si votre ATP est bien éclairé.
12. Les observateurs MAAC sont facultatifs sur notre site. Voici les procédures du club pour assurer la sécurité aérienne pleine grandeur :
 - a. Lorsqu'un membre ou une autre personne aperçoit un avion pleine grandeur qui pourrait s'approcher du site, il doit crier "AVION" à haute voix.

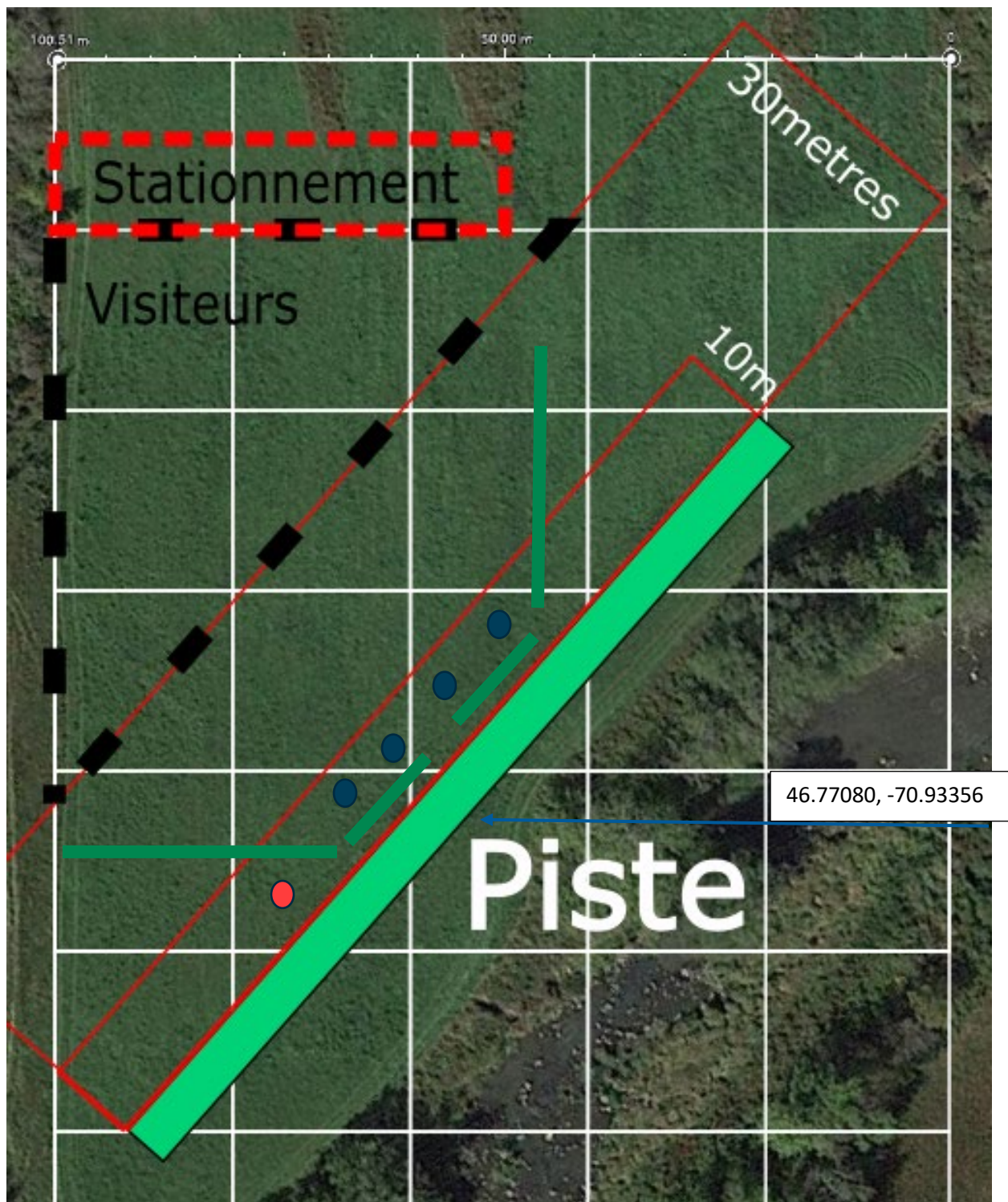
Règlements du club ModelAir

- b. TOUS les pilotes doivent immédiatement descendre à une altitude aussi basse que possible, puis atterrir dès que possible en toute sécurité.
 - c. Lorsque l'avion pleine grandeur n'est plus une menace, la personne qui a donné l'avertissement doit crier "DÉGAGÉ", ou les pilotes peuvent prendre cette décision eux-mêmes et reprendre le vol.
13. Dans le cas d'un avion hors contrôle vers, il n'y a pas d'aéroport à proximité à contacter. Notre site se trouve dans un espace aérien non contrôlé, il n'est donc pas nécessaire d'en informer le CTA (Contrôle du Trafique Aérien). Si vous le jugez pertinent, vous pouvez appeler les autorités via le 911 pour expliquer la situation
14. En cas de quasi-accident ou de problème de sécurité entre un avion pleine grandeur et notre ATP, TOUS LES VOLS DOIVENT cesser immédiatement. Les membres concernés doivent remplir un rapport d'événement à signaler MAAC et le soumettre à l'exécutif du club et suivre la politique de MAAC avec les exceptions suivantes :
 - a. Si le ou les membres concernés estiment que le risque était très minime, ils peuvent remplir leur propre déclaration ou évaluation des risques à l'aide du formulaire MAAC. Soumettez une copie du formulaire à l'exécutif du club lorsque cela est possible et rappelez-vous que vous devez conserver ce formulaire pendant un an (CAR901.49 (2)). Reprenez le vol lorsque vous avez terminé.
 - b. Si le membre ou l'exécutif du club juge l'événement grave, les vols ne reprendront pas tant que les membres n'auront pas reçu l'autorisation écrite de l'exécutif du club.
 - c. S'il y a un contact réel entre un aéronef et un SATP MAAC - tous les vols cesseront jusqu'à ce que MAAC confirme que nous pouvons reprendre les opérations.
 - d. Ce processus est pour votre protection.
15. Aucun ATP ou autre modèle de vol d'aéronef n'aura lieu en dessous des conditions météorologiques minimales imposées par le Club. Les membres peuvent déterminer eux-mêmes la météo par observation directe ou utiliser toute autre source :
 - a. Si des nuages sont présents en dessous de 1000 pieds au-dessus de la zone de vol
 - b. une exigence de visibilité horizontale inférieure à 3 mt autour de la zone de vol, et
 - c. s'il y a d'autres conditions d'obscurcissement (brouillard, fumée, brume, etc.) qui pourraient rendre difficile le repérage d'aéronefs pleine grandeur.
 - d. Si vous pouvez voir la forêt au sud du Rang Est, vous pouvez voler.
16. Aucune autre stratégie de mitigation des risques n'est requise au Club ModelAir La technique MAAC "voir et éviter" a été jugée adéquate pour assurer la sécurité aérienne.
17. L'exécutif du Club révisera ces règles au moins une fois par an.

Règlements du club ModelAir

Diagrammes

DIAGRAMME DU SITE DE VOL



Station des pilotes ● manche à vent ●
Clôtures —

Règlements du club ModelAir

DIAGRAMME DE LA ZONE DE VOL.
Aucun aéroport à moins de 5 nm

